



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 24

16 juin 1971

DES MÉDICAMENTS DE MEILLEURE QUALITÉ À MEILLEUR PRIX

Le ministre de la Santé et du Bien-Être social, M. John Munro, a déposé récemment à la Chambre des communes un document où est exposé en détail le programme de son ministère visant à assurer une qualité constante des médicaments et qui permettra de réaliser concrètement l'objectif du Gouvernement quant à la réduction du coût des médicaments pour le grand public. La mise en oeuvre de ce Programme coûtera \$2,355,000 de plus par année que la somme déjà consacrée à cette fin.

Voici, à ce sujet, la déclaration de M. Munro:

...Nul n'ignore que la Direction générale des aliments et drogues de mon ministère applique depuis nombre d'années des programmes relatifs à l'analyse et à l'inspection des médicaments. Cependant, le nouveau programme nous permettra d'accroître sensiblement nos efforts dans ce domaine. Certains renseignements en rapport avec l'analyse et le coût des médicaments sont maintenant fournis au personnel de la santé, de façon régulière, dans le Bulletin Rx.

Ce bulletin d'information sur les médicaments est publié par la Direction générale des aliments et drogues.

Le Gouvernement actuel s'est donné comme objectif de réduire le coût des médicaments et, à maintes occasions, des ministres avaient souhaité que par le biais de nouveaux programmes, on puisse atteindre ce but. Les provinces sont également préoccupées par ce problème, car elles sont de gros acheteurs de médicaments pour les hôpitaux psychiatriques, les maisons de vieillards et les services d'hygiène publique. Certaines provinces sont même prêtes à acheter en vrac les médicaments pour les hôpitaux généraux. Par l'entremise du ministère de la Défense nationale et de la Direction générale des Services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social, le Gouvernement fédéral achète aussi une importante quantité de médicaments.

Je n'ignore pas qu'il répugne à beaucoup de médecins et de pharmaciens de prescrire et de distribuer des médicaments sous leur nom générique, ou d'autres à des prix inférieurs, à moins d'être assurés que la qualité des médicaments moins coûteux est acceptable. Tout programme ayant pour objectif de diminuer le coût des médicaments doit obligatoirement fournir aux spécialistes de la médecine et de la pharmacie une information objective sur la qualité des médicaments.

La vente au détail des médicaments d'ordonnance a rapporté plus de 271 millions de dollars en 1970, alors que relativement peu de médicaments ont été vendus en vrac. Au cours d'une étude, on a établi qu'en 1969, les 80 sortes de médicaments les plus vendus représentaient 55 pour cent des ventes totales.

Le nouveau programme de contrôle nous permettra de réaliser de façon plus adéquate les projets et les objectifs des quatre principaux points de notre programme: l'analyse, l'inspection des établissements de fabrication, l'évaluation de l'efficacité et la publication des résultats.

SOMMAIRE

Des médicaments de meilleure qualité à meilleur prix	1
Tournée royale en Colombie-Britannique	3
Restauration d'un navire historique	3
Vente de locomotives à la Yougoslavie ..	3
Les orgues Casavant font vibrer toute l'Amérique	4
La feuille d'érable aux quatre saisons - été	4
Groupes de travail canado-soviétiques ..	5
Pour faciliter l'accès à la propriété	5
Aide aux réfugiés du Pakistan oriental ..	5
Règlement contre la pollution des eaux ..	6

ANALYSE

Au cours de la phase analytique, chaque échantillon sera examiné du point de vue identité, activité, uniformité du contenu, variation de poids et temps de dissolution. La plupart des analyses seront faites au Service de contrôle de la qualité des médicaments qui se trouve au laboratoire régional de la Direction générale des aliments et drogues à Toronto. Ce Service est spécialement aménagé pour effectuer des analyses en série sur les produits pharmaceutiques, à l'aide de procédés automatiques. Tous les produits de 25 groupes de médicaments, soit environ 1,025 produits, pourront ainsi être analysés en 1971. On se propose d'analyser les 80 autres groupes les plus vendus, en 1972, et de terminer en 1973 l'analyse des 200 groupes de produits les plus répandus. Après cette date, on a l'intention d'examiner chaque année toutes les marques de commerce de 80 à 100 groupes de produits, ainsi que les autres qui viendront faire partie des 200 groupes les plus répandus, le cas échéant. Les détails obtenus pendant les analyses permettront de fournir des renseignements sur la variabilité entre les lots, ce qui est une façon de mesurer la capacité d'une maison à fabriquer des produits uniformes. Lorsque le programme sera en pleine opération, près de 90,000 analyses distinctes seront faites chaque année. Ce programme d'échantillonnage systématique vient s'ajouter à la surveillance que nous exerçons régulièrement.

Les médicaments qui seront analysés et employés dans les autres aspects du programme de contrôle de la qualité seront choisis d'après le volume des ventes, l'indication médicale, la précision de la dose requise et le risque reconnu de présence d'agents de contamination dans le produit. Le coût du programme d'analyse s'élèvera à \$800,000 par année.

INSPECTION DES LIEUX

Actuellement, le personnel de la Direction générale des aliments et drogues visite chacune des 104 maisons de fabrication et de distribution des médicaments au Canada, en moyenne tous les trois ans. D'ici 1973, le rythme des inspections augmentera et sera porté à une fois l'an. En outre, on entreprendra une étude approfondie des autres indices de la capacité de fabrication, y compris les documents relatifs aux formules maîtresses, aux commandes de fabrication et d'emballage et aux données sur la stabilité. Ces données et des renseignements additionnels sur les rappels des médicaments, les avertissements, les poursuites en justice, les saisies et les plaintes, seront contenus dans un guide au consommateur. On estime à \$330,000 par année le coût du programme d'inspection.

ÉVALUATION DU RENDEMENT

Il est possible que quelques allégations concernant les produits sur le marché canadien, particulièrement ceux qui sont sur le marché depuis longtemps, doivent être réévaluées. D'ici 1975, des médecins et des hommes de science de la Direction générale des

aliments et drogues, de concert avec des groupes consultatifs d'experts, établiront des normes publicitaires approuvées dans les cas de 80 groupes de médicaments choisis, soit 80 médicaments entrant dans la composition de 1,600 produits pharmaceutiques. Lorsque ce sera possible, les résultats des études faites aux États-Unis sur l'efficacité des médicaments seront utilisés. Ces recherches furent confiées à des comités d'experts, sous la direction de l'Académie nationale des sciences et du Conseil national de recherches, à Washington.

L'équivalence clinique des marques concurrentielles du même groupe pharmaceutique revêt une grande importance pratique pour le médecin. Habituellement, il est impossible de comparer l'équivalence clinique directement, mais une mesure indirecte est fournie par le calcul des traces de médicament dans le sang, l'urine et d'autres liquides organiques, après avoir administré une dose à des sujets volontaires. Ces études soi-disant biologiques sont difficiles à exécuter, coûteuses et longues, et il faut donc déterminer l'ordre prioritaire des médicaments qui devraient être ainsi examinés. Les travaux en question comprennent: l'indication médicale du produit, la précision de la posologie requise, la disponibilité d'une méthodologie d'analyse acceptable afin de détecter la présence du médicament dans les liquides organiques, et la solubilité du médicament. De telles études biologiques sont très délicates puisqu'elles requièrent la participation de volontaires à qui l'on fait prendre ces drogues, afin d'en obtenir des échantillons de liquides organiques à période régulière et pendant plusieurs heures. Il est impossible d'accélérer ce genre de recherches par le moyen de procédés automatiques, comme c'est le cas pour les techniques chimiques. La recherche faite actuellement dans ce domaine sera intensifiée afin de permettre l'évaluation biologique de 225 formes posologiques (environ 12 groupes de médicaments) chaque année. Ce travail devra s'étendre sur plusieurs années en raison de la lenteur du progrès qui peut y être accompli. D'ici 1975, on devrait cependant réaliser des gains importants dans l'évaluation des allégations touchant aux groupes de médicaments et on prévoit que cette partie du programme sera alors terminée. Le coût annuel du programme relatif à l'efficacité des médicaments est estimé à \$775,000 (\$425,000 pour l'évaluation des allégations des fabricants et \$350,000 pour l'évaluation de l'équivalence clinique).

Le ministère de la Consommation et des Corporations aura pour tâche de s'assurer de l'exactitude des nombreuses données sur les prix, de les examiner continuellement et de les actualiser. Il faut en outre mettre sur pied un programme efficace d'entreposage et d'extraction des données. On estime que le programme de collecte des données sur les prix coûtera environ \$100,000 par année et que la participation de la Direction générale des aliments et drogues au programme de publication s'élèvera à environ \$350,000 la première année.

TOURNÉE ROYALE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A leur arrivée pour une visite de dix jours en Colombie-Britannique, le mois dernier, la reine, le prince Philippe et la princesse Anne ont été accueillis à l'aéroport de Vancouver par le gouverneur général M. Michener et madame Michener et par le premier ministre Trudeau et madame Trudeau. La Colombie-Britannique avait invité la famille royale à l'occasion des célébrations du centenaire de l'entrée de la province dans la Confédération canadienne. Le prince Charles retenu à des cours d'entraînement dans l'Aviation royale a été dans l'impossibilité de se joindre à sa famille pour cette tournée de plus de 4,000 milles en Colombie-Britannique.



RESTAURATION D'UN NAVIRE HISTORIQUE

Un vent frais soufflera de nouveau dans les voiles du *St-Roch*, qui fut le premier navire à franchir le Passage du Nord-Ouest dans les deux sens, et à le traverser en une seule saison, et le premier également à faire le tour du continent nord-américain.

C'est la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques et la Direction des services techniques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui mettront en oeuvre un programme triennal de \$316,000 pour la restauration de cette ancienne goélette de la Gendarmerie royale du Canada.

UN TRIO FAMEUX

Le *St-Roch* sera le troisième navire pionnier de l'Arctique à être restauré de cette façon. Les deux autres sont le *Gjoa* d'Amundsen, premier bateau à traverser le Passage du Nord-Ouest et exposé aujourd'hui à San Francisco, et le *Fram* de Nansen, qui est en montre à Oslo.

Construit par les chantiers de construction navale Burrard, de Vancouver, et lancé en 1928, le *St-Roch* appartient à la ville de Vancouver qui l'entretient depuis sa mise hors-service en 1954. Il est exposé en permanence dans une annexe couverte du Musée maritime de cette ville.

PLANS DE RESTAURATION

Selon les plans actuels, l'ancienne goélette sera remise dans l'état où elle était en 1944, après avoir pris deux années pour traverser le Passage du Nord-

Ouest, du Pacifique à l'Atlantique. Afin de recréer l'intérieur du bateau tel qu'il était lors de son mémorable voyage, d'importantes recherches historiques seront entreprises. Le navire sera doté de meubles et d'équipement propres à ressusciter son aspect d'autrefois. La fin des travaux est prévue pour le printemps de 1974.

C'est en 1944 que le *St-Roch* terminait son deuxième voyage historique en franchissant en une seule saison le Passage du Nord-Ouest d'est en ouest. En 1950, il établissait son troisième record en naviguant d'Halifax à Vancouver via le canal de Panama; il devenait ainsi le premier navire à effectuer la circumnavigation de l'Amérique du Nord.

VENTE DE LOCOMOTIVES À LA YUGOSLAVIE

La société *MLW Industries Ltd.*, de Montréal, a reçu de *ZTP Belgrade Railways Yugoslavia*, une lettre d'intention visant l'achat, sous forme de location à bail, de 20 locomotives diesels-électriques et de leurs parties composantes, a annoncé récemment le ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur Jean-Luc Pepin.

"C'est la première fois que le Canada signe un accord de ce genre avec la Yougoslavie; en vertu de ce contrat, *MLW Worthington, Ltd.*, société mère de *MLW Industries Ltd.*, détiendra le titre de propriété aux locomotives tant qu'elles n'auront pas été entièrement payées. A ce moment, le titre sera remis à *ZTP Belgrade*", a déclaré M. Pepin.

La valeur du contrat est de huit millions de dol-

LES ORGUES CASAVANT FONT VIBRER TOUTE L'AMÉRIQUE*

En 1834, Joseph Casavant, qui avait abandonné son métier de forgeron pour commencer à vingt-sept ans ses humanités classiques, lit *L'art du facteur d'orgues*, du bénédictin dom François Bedos de Celles. Mettant en pratique cette lecture, il réussit à donner vie à un vieil instrument inachevé. C'est le départ de la manufacture d'orgues qui sera fondée à Saint-Hyacinthe en 1879, par les fils de Joseph, Claver et Samuel Casavant, et qui, dès 1925, porte le nom du Québec organier des Antilles au Japon et de l'Équateur à l'Afrique du Sud.



Tel qu'au XVIII^e siècle, les tuyaux d'orgue Casavant sont encore façonnés à la main.

En 1885, les frères Casavant mettent au point la pédale à combinaison ajustable; ils installent le premier orgue à traction électro-pneumatique valable, en 1892; ils construisent les orgues de Notre-Dame de Montréal, de la basilique d'Ottawa, de Notre-Dame de Québec, de l'église Saint-Paul et de l'hôtel Royal York, à Toronto et de l'Emmanuel Church, à Boston. En 1899, après vingt ans d'existence, la maison Casavant livre son centième instrument; cinq ans plus tard, son deux centième, et son millième, après quarante-cinq ans. En 1925, il n'y avait pas de ville canadienne où l'on ne trouvât un orgue sorti des ateliers de Saint-Hyacinthe, sans compter la centaine d'instruments installés dans plus de quarante états américains.

Dans l'immédiat après-guerre, sensible à l'évolution de l'esthétique de l'orgue, la maison Casavant rouvre, en 1960, son département d'orgues à traction mécanique, et l'année suivante, le premier instrument de ce type, comprenant 14 jeux, soulève l'enthousiasme du musicologue français Norbert Dufourq qui écrit: "Un magnifique avenir s'ouvre à Saint-Hyacinthe".

Entreprise ancestrale où les ouvriers, comme autrefois les patrons, se succèdent de père en fils,

firme dynamique, toujours à l'affût des perfectionnements techniques modernes pour les mettre au service de la beauté, la maison Casavant réussit depuis près d'un siècle à se maintenir à l'avant-garde de la facture d'orgues.

Société à capital social depuis 1919, la firme Casavant livre aujourd'hui une moyenne de cinquante orgues par année, représentant un chiffre annuel de quelque trois millions de dollars; elle possède une équipe de 250 artisans.

* Article et photo extraits de la revue FORCES, publiée par l'Hydro-Québec.

LA FEUILLE D'ÉRABLE AUX QUATRE SAISONS - ÉTÉ

Les Postes canadiennes émettront le 16 juin vingt-six millions de timbres représentant la feuille d'érable en été. Ce timbre de 6c., qui mesure 24mm sur 40mm, est imprimé par la *Ashton-Potter Limited*, de Toronto, au moyen de la lithographie, en cinq couleurs.

Il s'agit là du deuxième timbre de la série de quatre intitulée "La feuille d'érable aux quatre saisons", dont le dessin a été fait par Mlle Alma

Duncan, de Galetta (Ontario). Le timbre représente une jeune plante d'érable qui pousse de la terre brune et qui porte deux feuilles d'un vert vif.



VENTE DE LOCOMOTIVES (suite)

lars et, selon Robert L. Grassby, président de *MLW Industries*, il procurera 1,400 hommes-année de travail aux travailleurs canadiens.

"En outre, 600 fournisseurs canadiens bénéficieront du contrat, car 80 p. 100 des éléments qui entreront dans la construction des locomotives seront de fabrication canadienne," a ajouté M. Grassby. Il a déclaré que sa société est en train de faire l'acquisition de machines qui lui permettront d'accroître le contenu canadien dans les commandes à venir: "Nous investissons un demi-million de dollars pour l'achat d'équipement qui nous permettra de fabriquer des turbo-compresseurs au Canada et nous avons l'intention de porter éventuellement le contenu canadien à 100 p. 100," a-t-il dit.

GROUPES DE TRAVAIL CANADO-SOVIÉTIQUES

La première réunion du groupe de travail formé pour mettre en oeuvre l'Accord Canada-URSS sur l'application des sciences et de la technologie à des fins industrielles aura lieu à Ottawa ce mois-ci, a annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin.

La réunion du groupe de l'architecture, de la construction et des matériaux de construction coïncidera avec la visite, au Canada, d'une mission composée d'experts soviétiques en construction.

"Six groupes de travail ont été formés à la suite de l'accord que nous avons signé à Moscou en janvier et je suis enchanté de la coopération que nous avons reçue des autres ministères du Gouvernement et de l'industrie, et qui nous a permis de nous mettre au travail aussi rapidement," a déclaré M. Pepin. Les six groupes de travail sont répartis comme suit: l'architecture; la construction et les matériaux de construction; l'industrie forestière; l'industrie des métaux non-ferreux; l'industrie de l'énergie électrique; l'industrie du pétrole et du gaz.

"Aucune date n'a encore été fixée pour les réunions des autres groupes, mais on croit qu'elles seront convoquées au cours de l'été. Le groupe canadien se rendra parfois à Moscou, et, en d'autres temps, le groupe soviétique viendra au Canada", a ajouté M. Pepin.

Le ministre croit que les entretiens entre les deux groupes de travail donneront lieu à un accroissement des échanges commerciaux entre les deux pays. "Nous savons déjà que l'Union soviétique s'intéresse vivement au Canada et que notre pays produit de nombreux biens et services qui intéressent l'URSS," de conclure M. Pepin.

POUR FACILITER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Un programme fédéral de cent millions de dollars est institué pour aider les familles à faible revenu à accéder à la propriété, a annoncé M. Robert Andras, ministre fédéral chargé du logement. Ce prolongement du programme spécial de 200 millions, lancé l'an dernier afin de créer des habitations à coût modique pour les vendre ou les louer, s'appellera le Programme d'aide pour accéder à la propriété. Son but est d'aider environ 8,000 familles dont le revenu se situe entre \$4,000 et \$6,000 à devenir propriétaires d'une habitation.

La Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) consentira des prêts directement aux constructeurs, conformément à l'article 40 de la Loi nationale sur l'habitation; dès leur consentement, ces prêts seront accordés à 8 ¾ pour cent d'intérêt pour 25 ans, le contrat hypothécaire étant renouvelable tous les cinq ans.

L'acquéreur devra effectuer un versement initial égal à au moins cinq pour cent du prix d'achat de la maison, sauf dans les cas où une aide de la pro-

vince ou de la municipalité pourra faire disparaître complètement le versement comptant. Les mensualités, comprenant principal, intérêt et taxes, ne devront pas dépasser 27 pour cent du revenu brut familial; cependant, la SCHL vise à les maintenir à 25 pour cent du revenu.

Pour les aspirants-proprétaires qui seraient incapables d'acquitter les mensualités, le taux d'intérêt pourra être abaissé jusqu'à 7¼ pour cent. En outre, la période d'amortissement pourra se prolonger jusqu'à 40 ans lorsque le taux d'intérêt minimal ne suffira pas à établir des mensualités assez faibles.

PARTICIPATION PROVINCIALE

L'an dernier, le programme expérimental de la SCHL a été appuyé par le Québec, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan qui, en vue d'aider les gens peu fortunés à accéder à la propriété, ont alloué des fonds pour permettre un rabais du taux d'intérêt ou pour octroyer une subvention diminuant la dette hypothécaire. La Nouvelle-Écosse a voté cette année une loi prévoyant une ristourne d'intérêt et le Nouveau-Brunswick offre de prêter sur deuxième hypothèque. D'autres provinces ainsi que des municipalités, désireront sans doute participer à notre programme en ajoutant leur aide financière.

Le ministre, M. Andras, a déclaré: "Nous sommes convaincus qu'en bien des endroits du Canada un plus grand nombre de familles à faible revenu (vivant même avec moins de \$4,000) peuvent accéder à la propriété. Pour les autres, particulièrement dans les grandes agglomérations, le principal moyen de les bien loger sera de leur fournir un logement à bas loyer; toutefois, ce que nous avons appris des habitations en copropriété nous laisse entrevoir que même dans les grandes villes, les familles à faible revenu pourront devenir propriétaires d'un logement.

"Nous projetons cette année d'étendre cette aide financière pour l'accès à la propriété aux résidents des petites villes, particulièrement dans les régions urbaines où le programme de location soumis à une régie aux termes de l'article 16 de la LNH ne convient pas tout à fait. Nous croyons aussi qu'il sera possible de réaliser des ensembles d'habitations dans certaines localités de concert avec des prêteurs agréés aux termes de la LNH, là où une action combinée de ce genre pourra offrir des logements assez divers pour convenir à des familles de toutes les classes de revenu en même temps que toutes sortes de commodités," a conclu M. Andras.

AIDE AUX RÉFUGIÉS DU PAKISTAN ORIENTAL

Déclaration faite à l'appel des motions par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur Mitchell Sharp, à la Chambre des communes, le 28 mai:

Ces jours derniers, un certain nombre de questions ont été soulevées concernant la nature de

l'aide fournie par le Gouvernement en réponse aux demandes formulées par le Gouvernement de l'Inde et le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en faveur des réfugiés du Pakistan oriental. La Chambre se souviendra que le 18 mai, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé un appel demandant d'urgence une aide humanitaire pour soulager la détresse de ces réfugiés, et sollicité la coopération des gouvernements et des organismes privés en vue d'un effort coordonné qui s'exercerait par l'intermédiaire des Nations Unies en vue de soulager leurs souffrances.

Le Gouvernement reconnaît sans hésitation que l'Inde ne peut supporter seule le fardeau financier que représente l'apport des secours. Afin d'aider à satisfaire aux besoins humains pressants du Bengale occidental et d'autres États limitrophes, le Gouvernement fournit des secours d'une valeur de deux millions de dollars, comprenant des denrées alimentaires, des médicaments, des fournitures médicales et des contributions en espèces. Ce montant vient s'ajouter aux fonds affectés aux secours internationaux d'urgence, et n'influera pas sur le programme d'aide bilatérale au développement de l'Inde.

Il est très important que les secours soient fournis d'une manière aussi bien coordonnée que possible. Nous avons des consultations étroites avec les Nations Unies afin de faire en sorte que la contribution du Canada complète les apports des autres gouvernements et donateurs privés qui ont manifesté l'intention de faire leur part.

Les besoins qu'entraîne à plus long terme la présence des réfugiés en Inde ne sont pas encore connus. Notre apport vise à faire face aux besoins immédiats de la situation.

De concert avec les députés de tous les partis représentés à la Chambre et avec tous les Canadiens, le Gouvernement éprouve le désir d'aider à soulager les souffrances du Pakistan oriental. Nous disposons des fonds suffisants, des approvisionnements, des moyens de transport et du genre d'experts que réclame la situation. Nous continuons, par l'intermédiaire de la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux, à chercher un moyen de résoudre le problème. Notre haut-commissaire à Islamabad invite avec insistance le Gouvernement du Pakistan à permettre l'acheminement des secours sous surveillance et contrôle international approprié. Je regrette de n'avoir à annoncer pour le moment aucun progrès marquant.

RÈGLEMENT CONTRE LA POLLUTION DES EAUX

Les occupants de navires dont il est facile de retracer le parcours sur nos voies navigables en suivant la traînée de bouteilles, boîtes vides et autres débris qu'ils laissent derrière eux s'aper-

cevront que leur négligence peut désormais leur coûter cher.

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson a annoncé le mois dernier qu'en vertu du nouveau Règlement sur la prévention de la pollution par les ordures (Loi sur la marine marchande du Canada), les tribunaux pourront imposer des amendes allant jusqu'à \$5,000 aux personnes reconnues coupables d'avoir jeté des déchets dans les eaux canadiennes.

Les termes du nouveau règlement sont clairs, en sorte que la justice suivra son cours lorsqu'un accusé sera trouvé coupable. Le règlement précise en effet qu'"il est interdit à quiconque de déverser ou de permettre de déverser des ordures d'un navire dans les eaux du Canada".

Le mot "navire" s'entend de "tout vaisseau ou bateau ou toute autre sorte de bâtiment utilisé ou conçu pour la navigation". "Ordures" désigne le "reste de nourriture solide, papiers, chiffons, matières plastiques, verre, métal, bouteilles, poteries, déchets et autres rebuts semblables".

Le règlement autorise les inspecteurs du ministère des Transports à monter à bord de tout navire et oblige les armateurs, capitaines et membres d'équipage à fournir aux inspecteurs les renseignements nécessaires à l'exécution de leur tâche.

NOUVELLE DÉFINITION DES TERMES

Une nouvelle mesure a aussi été adoptée pour combattre la pollution dans les eaux canadiennes: il s'agit d'une modification du Règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures (Loi sur la marine marchande du Canada). De nouvelles définitions plus extensives des termes "hydrocarbures" et "mélanges d'hydrocarbures" sont maintenant en vigueur. "Hydrocarbures" comprend maintenant "le pétrole, le mazout, le cambouis, les résidus d'hydrocarbures et le pétrole mêlé à des déchets autres que les débris enlevés à la drague". Le terme "mélanges d'hydrocarbures" désigne "un mélange ayant une teneur quelconque en hydrocarbures" et pour les besoins de l'une des parties du règlement, "un mélange dont la teneur en hydrocarbures est égale ou supérieure à 100 parties d'hydrocarbures pour un million de parties de mélange".

Les nouvelles définitions permettront de prendre des mesures répressives immédiates contre les personnes reconnues coupables d'avoir contribué à la pollution par les hydrocarbures, alors qu'auparavant il fallait commencer par décider si le produit déversé dans l'eau était bien un hydrocarbure aux termes de la Loi.

En vertu de cette modification, des amendes allant jusqu'à \$5,000 pourront être imposées à ceux qui déversent des hydrocarbures ou des mélanges d'hydrocarbures dans les eaux canadiennes. Au cours de 1970, le ministère des Transports a porté un total de 57 accusations qui ont donné lieu à 51 condamnations, représentant des amendes totalisant \$71,530.